



Pos, nouvelles constructions : combles ou étage ?

Par **choupy77**, le **14/03/2009** à **18:39**

Bonjour,

Dans un POS imposant R+1+C, a-t-on le droit de créer un ensemble immobilier composé d'un rez de chaussé, un étage, d'un autre étage indiqué comme combles sur le Permis de Construire mais possédant un plafond le séparant de la charpente? De plus ce "comble" possède des terrasses en façade et sera habité?

Je suis bouleversée par ce projet surréaliste remplaçant un beau parc arboré en plein centre ville et campagne et se construit à quelques mètres de mon mur mitoyen.

Merci pour votre aide.